



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 4 octobre 2023**

Date de Convocation : le 28 octobre 2023

Date d’Affichage : le 4 octobre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 27 Soit un total de 69 voix.

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L’an deux mille vingt-trois le 4 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Jacques LEBECQ (suppléant de Monsieur M. Philippe CHAUVIN), M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

Absents excusés :

M. Joël VANDAMME

M. Rachid BOUHOUC

M. Nicolas BELANGÉ

M. Philippe CHAUVIN (représenté par M. Jacques LEBECQ)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Départ de M. Régis LITZELLMANN à 19h04, donnant pouvoir à M. Jean-Marie ROLLET pour l’ensemble des notes.

M. Laurent LAMBERT a été désigné **secrétaire de séance**.

COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

1 – Objet : Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Livilliers pour siéger à la Commission Territoriale n°1 du SIARP

Rapporteur : E. PEZET

Rédacteur : D. JOUGE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu les articles L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIARP en date du 24 juin 2020 créant les Commissions Territoriales Consultatives,

Vu l'élection du nouveau Maire de la commune de Livilliers en date du 20 juin 2023,

Vu la nouvelle organisation du Conseil Municipal de la commune,

Vu la délibération de la commune de Livilliers en date du 20 juin 2023 désignant un nouveau représentant au sein de la Commission Territoriale Consultative du SIARP.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 24 juin 2020, le Comité Syndical du SIARP a créé les Commissions Territoriales Consultatives afin de recueillir les avis et de renforcer la concertation avec les élus locaux qui ne sont pas délégués au sein des instances du SIARP.

Quatre Commissions Territoriales ont donc été créées avec pour chacune, une répartition géographique cohérente au regard des bassins versants notamment.

Lors de sa séance du 20 juin 2023, le Conseil Municipal de la commune de Livilliers désignait le représentant suivant pour siéger au sein de la Commission Territoriale Consultative n°1 (délibération ci-jointe) :

- Monsieur Jean ABONDANCE, représentant titulaire en lieu et place de Monsieur Frédéric JARRAUD.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

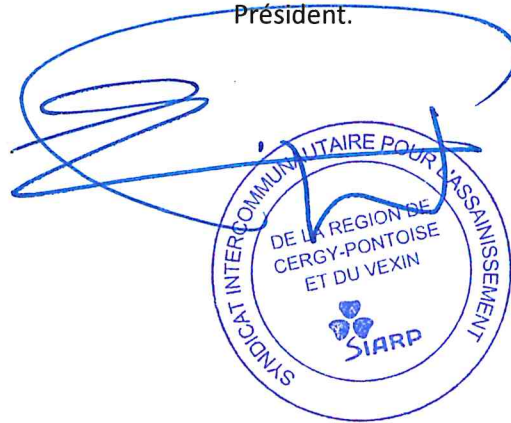
DESIGNE comme nouveau représentant titulaire de la commune de Livilliers au sein de la Commission Territoriale Consultative n°1 :

- Monsieur Jean ABONDANCE, représentant titulaire en lieu et place de Monsieur Frédéric JARRAUD.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité ainsi qu'à la commune de Livilliers.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr